



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Entreprises : Loire

Question écrite n° 5788

#### Texte de la question

M Jean Auroux attire l'attention de M le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire sur la situation de l'usine Ascometal de Saint-Etienne. Le plan de restructuration du groupe Ascometal prévoit actuellement la fermeture de l'aciérie de l'usine du Marais, à Saint-Etienne, entraînant la suppression de 329 emplois. La solution industrielle élaborée en 1986 par la direction et soutenue par le personnel et les syndicats prévoyait le développement d'une usine mixte d'aciers spéciaux et d'aciers courants. Cette solution permettrait une production d'aciers longs qui n'existe pas dans le Sud de la France. Ce projet industriel paraît viable et aurait un coût sans doute inférieur à celui du plan social aujourd'hui envisagé. Le département de la Loire est durement touché par les effets de la reconversion des houillères et de l'industrie sidérurgique avec pour conséquence le plus fort taux de chômage de la région Rhône-Alpes. Compte tenu de ces éléments, il lui demande de préciser si l'entreprise nationalisée Usinor-Sacilor est prête à effectuer un examen de ce projet afin d'envisager une stratégie industrielle totalement différente de celle envisagée aujourd'hui.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Ascometal, qui est confronté sur ses marchés à des concurrents européens globalement surequipés, a enregistré pour l'exercice 1987 une perte courante de 440 MF, soit près de 11 p 100 de son chiffre d'affaires. Malgré la conjoncture favorable tant au niveau de la demande que des prix, les efforts entrepris n'ont permis de ramener qu'à 3,5 p 100 du chiffre d'affaires la perte courante du premier semestre de l'année 1988. Afin de retrouver dans les meilleurs délais une situation positive qui seule pourra assurer son avenir, Ascometal a opté pour la mise en œuvre d'un plan qui vise à rétablir durablement sa compétitivité. Ses choix ont pour objet simultanément de conforter ses métiers traditionnels dans les aciers spéciaux, de maintenir en activité l'ensemble de ses sites et d'adapter sa capacité de production d'acier à ses marchés prévisibles. Le projet industriel concernant les usines de Fos et du Marais s'insère dans ce plan d'ensemble, qui a été annoncé en mai 1988 et qui prendra pleinement effet à la fin du premier semestre 1989. Il convient de noter que la stratégie d'adaptation des capacités de production d'acier pour produits longs, et notamment spéciaux, retenue par Ascometal, est également prise en compte par les groupes sidérurgiques européens. Dans le même temps, Ascometal a mis en œuvre un plan social pour les agents dont l'emploi n'a pu être maintenu (373 personnes sur le site du Marais). Ces personnes bénéficient des dispositions très favorables de la Convention générale de protection sociale de la sidérurgie (CGPS). Des maintenant une cellule de conversion a été mise en place pour former et reclasser les salariés qui ne choisiront pas de capitaliser leurs congés de formation-conversion (CFC). Par ailleurs Sodicentre, société de reindustrialisation d'Usinor-Sacilor qui exerce son activité dans le département de La Loire, conduit une politique active de conversion et d'appui à l'emploi industriel sur le bassin stéphanois en coordination étroite avec l'action des pouvoirs publics dans ce domaine.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Auroux Jean](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 5788

**Rubrique** : Siderurgie

**Ministère interrogé** : industrie et aménagement du territoire

**Ministère attributaire** : industrie et aménagement du territoire

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 28 novembre 1988, page 3396